

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **20 juin 2012**

Présents : MM. Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE (départ à 18h55 - procuration à Patrick APPERT), Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Marie-Claude BODEN (départ à 19h30 - procuration à Pierrette BONHOURE), Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Céline SARRAZIN, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Delphine CHOLLET (départ à 20h00 - procuration à Bernard FOURNIAUD), Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX.

Absents excusés : Michel PASSE (procuration à Gilbert ROUSSEAU), Josette HILAIRE.

Secrétaire : Jean-Yves BOURNAZEAUD

ADOPTÉ

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 27 juin 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2012

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

1) Plan Pluriannuel de Formation : bilan 2011 – projet 2012	<u>ADOPTE</u>
2) Rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2011	<u>ADOPTE</u>
3) Modification des tarifs publics 2012	<u>ADOPTE</u>
4) Remboursement anticipé DEXIA en francs suisses	<u>ADOPTE</u>
5) Décision modificative N°1/2012 – Budget Général	<u>ADOPTE</u>
6) Trophées du Sport 2012	ADOPTE
7) SIEMD –Modification des statuts : Transformation en Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse en Haute-Vienne	ADOPTE Jean-Jacques Morlay ne participe pas au débat, ni au vote
8) Compte-rendu de délégation du Maire	ADOPTE
9) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec la SARL Papeteries Le Moulin de Larroque	ADOPTE
10) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec France Bleu Limousin	ADOPTE
11) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec la SARL Papeteries Le Moulin du Got	ADOPTE

12) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec avec la SARL « BOZAR PASSION »	ADOPTE
13) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec le Crédit Agricole	ADOPTE
14) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec le Jardin de Plaisance	ADOPTE
15) Création d'une régie d'avances dépenses pour le service Accueil de Loisirs	ADOPTE
16) Convention de Financement Passeport Jeunes : Accueil de Loisirs	ADOPTE
17) Convention d'utilisation des locaux scolaires hors du temps scolaire (dortoir école maternelle)	ADOPTE
18) RAM - Avenant 1 Convention avec le FCL : séances éveil corporel et moteur des enfants	ADOPTE
19) Acquisition terrain GOUDOUD (Palalaud)	ADOPTE Catherine Goudoud ne participe ni aux débats, ni au vote
20) Festival International du Pastel 2012 – convention de partenariat avec la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	ADOPTE 1 Abstention
21) Droit de préemption urbain (DPU)	ADOPTE

22) Transformation de la ZPPAUP en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)	ADOPTÉ
23) Secteur Plaisance II : Vente terrain Groupe LIBAUD ou sa filiale	ADOPTÉ
24) Accès Echelon Spécial Catégorie C, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe : Fixation du Taux de Promotion	ADOPTÉ
25) Nomination au Conseil d'Administration et Conseil Vie Sociale EHPAD de Feytiat	ADOPTÉ

Compte rendu affiché en Mairie le 03 juillet 2012

Le Maire,

Bernard FOURNIAUD

1) Objet : Plan pluriannuel de formation : bilan 2011 – projet 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les obligations des collectivités en termes de mise en œuvre d'un plan de formation, réaffirmées par la loi n° 2007-209 relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007 s'inscrivant dans l'histoire de la décentralisation et de son développement.

Bilan 2011

L'année 2011, comme les précédentes, s'est inscrite dans le projet à moyen terme relatif au management des Ressources Humaines.

Conduire une politique d'évolution des connaissances, des compétences des agents s'inscrit dans la durée, d'où le **caractère pluriannuel des plans de formation**, avec comme préoccupation essentielle la **construction d'itinéraires individualisés de formation pour chaque agent**.

Ce bilan – détaillé dans le document joint – fait ressortir les principaux points suivants :

- ❑ mise en conformité avec la réglementation et les normes : c'est en ce sens que les formations liées à la « fiscalité et l'urbanisme », aux « élections », à la « retraite », aux « habilitations électriques », à la « signalisation verticale », aux « produits phytosanitaires et désherbants » ont été et sont réalisées ;
- ❑ poursuite du perfectionnement en expertise des agents, avec quelques exemples : « outils de l'aménagement », « déplacements urbains », « entretien fontaines et bassins », « fleurissement de printemps – les bulbes », « logiciel « e.enfance », « conte, comptines, poésies : raconter aux tout petits », « prévention risques alcool chez les jeunes », « séparation parents / enfants 0-3 ans » ;
- ❑ développement de la politique « santé / hygiène / sécurité / conditions de travail » : Document Unique et plans d'actions, prévention des Troubles Musculo-Squelettiques, Gestes de premiers secours, Sauveteur Secouriste du Travail, SSIAP 1, Traitement eaux piscine.

D'autre part, chaque fois que nécessaire, la collectivité accompagne les agents pour mieux préciser leur **parcours professionnel personnalisé**, lié à leur évolution de carrière, en particulier pour la préparation aux concours ou examens professionnels : « adjoint technique territorial de 1^{ère} classe », « animateur », « ATSEM ».

Enfin, la Direction des Ressources Humaines poursuit son travail en matière d'évaluation des investissements réalisés en matière de formation et présente les résultats des évaluations « à chaud » collectées dès le retour de formation de chaque agent.

La mesure effective et formalisée des effets produits au poste de travail après mise en œuvre des apports reçus en formation se développe.

Lors de la formation-action « Améliorer la sécurité alimentaire au Restaurant Scolaire » et afin de compléter de façon globale la vigilance quotidienne – autocontrôle – mise en œuvre par chaque agent de ce service, les agents se sont appropriés un outil d'autodiagnostic, utilisé une fois par trimestre par l'ensemble des agents du service Restauration Scolaire /Traiteur qui par roulement, contrôle les 108 critères.

Projet 2012

Dans un contexte global complexe, le mode de financement des collectivités locales nous invite à toujours plus de vigilance : lors des Conseils Municipaux du 16 février 2012 « Débat des Orientations Budgétaires » et du 15 mars 2012 « vote du budget 2012 », ces éléments ont été abordés et ont permis de préciser les enjeux.

La commune de Feytiat a géré avec sérieux et ambition ses finances, avec une dette totalement maîtrisée puisque nos budgets successifs sont équilibrés.

Dans ce contexte, **le budget de fonctionnement lié à la masse salariale doit être contenu dans son ensemble et pour l'avenir**. Elle progressera légèrement et continuera à être renforcée en terme d'efficience ; elle devra permettre d'assurer la continuité du service public auprès de nos concitoyens et notamment en terme :

- de remplacements des personnels absents,
- de lutte contre les statuts précaires : objectif de pérennité de la politique initiée dès 2007, avec chaque année propositions d'évolution au statut de « stagiaire » pour certains agents, avant titularisation si le stage d'une année donne entière satisfaction.
Pour l'année 2012, **il est à signaler qu'un effort substantiel est réalisé par le passage au statut de stagiaire pour 3 de nos agents : Service Accueil, Service Accueil de Loisirs – garderies, Service Bâtiment Voirie.**

Les objectifs globaux de la commune – **améliorer la qualité du service rendu à la population, améliorer l'organisation, améliorer les conditions de travail** – constituent toujours les éléments essentiels de la réussite des projets municipaux, dans cet environnement global complexe et difficile.

Les axes prioritaires « **management des Ressources Humaines** » avec la volonté de maintenir **l'emploi** et « **maîtrise des coûts** » doivent guider notre action au quotidien et se traduire en actes afin de satisfaire les exigences de la population dans le cadre réglementaire de nos attributions et politique des décisions arrêtées.

Dans ce contexte difficile, l'effort budgétaire pour le Plan pluriannuel de Formation 2011 est reconduit à hauteur de 30.000€ pour les seuls coûts pédagogiques, confirmant encore une fois la volonté des élus d'accompagner ce processus de changement.

Le plan de formation – bilan 2011 / projet 2012 – atteste que les engagements se poursuivent, dans le cadre des évolutions réglementaires.

Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des acteurs de la collectivité – encadrement, agents, élus – conjuguent leurs efforts pour **développer la responsabilisation et le professionnalisme au sein de chaque service**, pour au final **améliorer le potentiel global de compétences des agents de la commune**.

Le plan de formation – bilan 2011 / projet 2012 sera présenté le 27 juin 2012 au Comité Technique Paritaire pour avis.

Monsieur le Maire présente le document annexé à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance du document, de l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2012, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable :
 - pour le bilan du plan pluriannuel de formation année 2011,
 - pour le projet de plan pluriannuel de formation 2012 ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

2) Objet : Rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que selon la législation en vigueur (loi du 84-53 du 26 janvier 1984, décret 97-443 du 25 avril 1997, décret n° 2005-1259 du 7 octobre 2005, arrêté du 29 janvier 2010), il y a lieu :

- d'établir et présenter tous les 2 ans un « Rapport sur l'état de la collectivité »,
- de le présenter au Comité Technique Paritaire qui lors de sa séance du 27 juin 2012 a émis un avis

Après avoir pris connaissance de ce rapport, de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2012, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, pour l'année 2011, le « Rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2011 »,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

3) Objet : Modifications des tarifs Publics 2012

Monsieur Gaston CHASSAIN propose au conseil municipal de modifier les tarifs 2012 de la manière suivante

Accueil de loisirs : Séjour, journée complète avec hébergement :

Enfants de la commune et des communes de Panazol, Aureil et St Just le Martel	:15.38€
Enfants autres communes	:30.75€

Salle de réunion André Périgord :

Location pour 3 heures	: 95€
Location par jour	: 120€
Caution : identique au montant de la location	

La salle est bien entendu gratuite pour les associations de la commune : seul le versement de la caution est demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et donne au Maire toutes les autorisations à cet effet.

4) Objet : Remboursement anticipé de l'emprunt DEXIA en Francs suisses

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal l'emprunt en Francs suisses (CHF) de 529 483.45CHF (contrevalleur en € de 351 767.87) réalisé auprès de DEXIA, au taux fixe de 3.57% ; cet emprunt avait été conclu sur une durée de 13 ans, du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2015

La parité EUR/CHF a été très favorable à la commune pendant quelques années, les gains de change réduisant de facto la charge des intérêts.

Le retournement de situation s'est opéré en 2010, l'exercice se soldant par une perte de change de 1418€, et accéléré les années suivantes : 5 585€ en 2011, 2620€ pour les 5 premiers mois de l'année 2012.

La décision de rembourser cet emprunt par anticipation au 1^{er} juillet 2012 s'est appuyée sur 2 faits :

*Les professionnels des marchés financiers pensent que la parité actuelle du CHF par rapport à l'Euro va perdurer, voire s'accélérer au détriment de l'EURO

*Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé est devenu inférieur aux pertes de change prévisibles jusqu'à la date initiale de fin du remboursement de l'emprunt.

Ainsi, au cours de change actuel, le remboursement du capital restant dû au 1^{er} juillet 2012, des intérêts et pertes de change s'élèveraient à **151 942€** à la date initiale de fin de remboursement, soit au 31/12/2015.

Le remboursement anticipé au 01/07/2012 est de **144 838.59€**, 136 313.79€ de capital et 8 524.80€ d'indemnité de remboursement anticipé

Il est important également de faire disparaître un emprunt structuré de notre dette.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, Monsieur Gaston CHASSAIN propose au conseil municipal le remboursement anticipé au 1^{er} juillet 2012 de cet emprunt, pour un montant total de 144 838.59€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne au Maire toutes les autorisations à cet effet

5) Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2012 – BUDGET GENERAL

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget général pour l'année 2012.

Cette décision concerne les deux points suivants :

* **Le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs »**, budgété à hauteur de 1 000€ en 2012 (la variation de ce compte d'un exercice sur l'autre est complètement aléatoire), présente au 31 mai un solde de 1 021.57€, d'où la nécessité de rajouter un crédit de 1000€ à ce compte.

***Le remboursement anticipé au 1^{er} juillet 2012 de l'emprunt DEXIA en Francs suisses** (CHF) oblige à revoir les prévisions du BP en fonction des conditions financières de l'opération :

Section de financement

Compte 666 « pertes de change » :+22 000€ pour tenir compte de la différence des contrevaleurs en € (au taux de change historique et taux de change au 15/06/2012) du capital restant dû en CHF au 1^{er} juillet 2012.

Compte 627 « Services bancaires » : +8 600€ correspondant à l'indemnité de remboursement anticipé.

Section d'investissement :

Compte 1643 « Emprunts en devises » : +90 000€ pour tenir compte du capital remboursé par anticipation au 1^{er} juillet 2012.

Pour équilibrer ces dépenses ; les comptes 6068 « autres matières et fournitures » (fonctionnement) et 2313 « immobilisations en cours constructions » (investissement) seront diminués d'autant, selon le tableau ci-dessous

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	- 31 600,00 €	
D 6068-020 : Autres matières et fournitures	8 600,00 €	
D 627-020 : Services bancaires et assimilés	22 000,00 €	
D 666-020 : Pertes de change	1 000,00 €	
D 673-020 : Titres annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0,00 €
Total		
INVESTISSEMENT		
D 1643-FIN-020 : FINANCIER	90 000,00 €	
D 2313-GPESCOL-020 : Restructuration groupe scolaire élémentaire	- 90 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus.

6) Objet : TROPHEES DU SPORT 2012

Monsieur Gaston Chassain rappelle aux membres du conseil municipal que comme chaque année, la Commune a souhaité récompenser les associations sportives communales dans le cadre des Trophées du Sport.

Monsieur Gaston Chassain présente alors aux membres du Conseil Municipal les résultats élaborés par le jury pour les « Trophées du sport 2012 » qui a eu lieu le 22 juin 2012.

Il propose d'octroyer les subventions suivantes, en fonction des résultats et des dossiers présentés par les Clubs.

1er prix : section jogging Foyer Culturel Laïque : 600€

2^{ème} prix : Club Sportif de FEYTIAT : 500€

3^{ème} prix : section basket, Foyer Culturel Laïque : 350€

4^{ème} prix : section badminton, Foyer Culturel Laïque : 230€

5^{ème} prix : section gymnastique, Foyer Culturel laïque : 150€

6^{ème} prix : LMRC : 150€

D'autre part il propose d'octroyer une subvention de **200 Euros** à l'USCEP pour l'ensemble des activités menées en faveur des scolaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- accepte les propositions de Monsieur Gaston Chassain ;
- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires afin de verser l'ensemble de ces subventions aux lauréats.

7) Objet : SIEMD – Modification des statuts : Transformation en Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse en Haute-Vienne

Monsieur Bernard Fourniaud informe les membres du Conseil municipal d'un courrier en date du 02 avril 2012 de M. le Président du SIEMD faisant état des résultats d'une réunion en date du 29 mars qui a :

- Approuvé les nouveaux statuts du SIEMD.
- Adopté un nouveau mode de financement et un nouveau projet pédagogique.

Conformément à la réglementation en vigueur il convient que chaque commune adhérente se prononce sur la modification des statuts (projet annexé à la présente délibération)

Mode de financement

Concernant le mode de financement, il est basé sur le calcul d'une assiette égale à une somme de 2,50 € / l'heure du nombre d'élèves inscrits en instrument (1050,00 € par élève et par an pour ½ heure de cours hebdomadaire et du nombre d'heures pour les autres prestations à raison de 2000 euros par an et par heure hebdomadaire (danse, intervention en milieu scolaire, etc.

Projet pédagogique

Au 1^{er} septembre 2012 les cours d'instruments seront de 30 minutes (au lieu de 20), cours incluant le solfège et l'instrument, plus 1 heure et demi de chorale ou d'instrument.

Après avoir pris connaissance du projet des statuts, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord à l'adoption par le conseil municipal des statuts proposés annexés à la présente délibération.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Jean-Jacques MORLAY ne participe pas au débat et au vote

8) Objet : Compte rendu de délégation du Maire

Par délibération en date du 21 mars 2008, le conseil municipal avait délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

- La signature le 31 Mai 2012 d'une convention de mise à disposition de locaux avec la SARL Aménagements Limoges 14 Rue Marthe Dutheil (entrepôt)
- La signature le 22 Mars 2012 d'un avenant à la convention du 12 mars 2008 relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur actes budgétaires
- Les signatures des conventions d'entretien des parcelles agricoles (M. FERRON André) et Mme Mr Gros (Les Ardennes)

9) Objet : Festival International du Pastel 2012 - convention de partenariat avec la SARL Papeteries Le Moulin de Larroque

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012.

La SARL Papeteries Le Moulin de Larroque et la Commune ont décidé de se rapprocher dans le cadre de cette manifestation.

Le Moulin de Larroque s'engage :

- à mettre en place un stand proposant la vente de différents papiers (15% de ces ventes seront reversées à la Commune de Feytiat).
- à diffuser dans son moulin les supports publicitaires du Festival International du Pastel et ses stages

En contrepartie la Commune de Feytiat fera figurer le logo du Moulin de Larroque sur tous ses supports publicitaires.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec La SARL Papeteries Le Moulin de Larroque

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec La SARL Papeteries Le Moulin de Larroque pour l'année 2012 ;
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

10) Objet : Festival International du Pastel 2012 - convention de partenariat avec France Bleu Limousin

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012. Parmi eux, on note la présence de France Bleu Limousin.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec France Bleu Limousin.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec France Bleu Limousin pour l'année 2012 ;
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

11) Objet : Festival International du Pastel 2012 - convention de partenariat avec Le Moulin du Got

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012.

Le Moulin du Got et la Commune ont décidé de se rapprocher dans le cadre de cette manifestation.

Le Moulin du Got s'engage :

- à mettre en place un stand proposant la vente de différents papiers (15% de ces ventes seront reversées à la Commune de Feytiat.
- à diffuser dans son moulin les supports publicitaires du Festival International du Pastel et ses stages

En contrepartie la Commune de Feytiat fera figurer le logo du Moulin du Got sur tous ses supports publicitaires.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec le Moulin du Got

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec le Moulin du Got pour l'année 2012 ;
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

12) Objet : Festival International du Pastel - convention de partenariat avec la SARL « BOZAR PASSION » Années 2012 - 2013

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour les années 2012 et 2013. Parmi ces partenaires, on note la présence de la SARL « BOZAR PASSION ».

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec la SARL « BOZAR PASSION » pour les années 2012 et 2013.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec la SARL « BOZAR PASSION » au titre des années 2012 et 2013.
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

13) Objet : Festival International du Pastel 2012 - convention de partenariat avec le Crédit Agricole

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012. Parmi eux, on note la présence de la caisse régionale du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec le Crédit Agricole.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec le Crédit Agricole pour l'année 2012.

- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

14) Objet : Festival International du Pastel 2012-2013 - conventions de partenariat avec le Jardin de Plaisance

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012 et 2013. Parmi eux, la commune de Feytiat s'est rapprochée d'un nouveau partenaire, la société le Jardin de Plaisance dont la mission sera de

mettre à disposition de la collectivité des compositions florales, plantes et autres décors pour aménager la salle du Festival du Pastel.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec la société le Jardin de Plaisance.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de donner son accord pour la signature au titre de l'année 2012 et 2013, d'une convention à intervenir avec la société le Jardin de Plaisance.

- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

15) Objet : Création d'une régie d'avances dépenses pour le service Accueil de Loisirs

Madame Catherine GOUDOUD informe les membres du Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire pour le fonctionnement du service Accueil de Loisirs de mettre en place une régie d'avance.

La création de cette régie permettrait de régler les dépenses courantes afférentes à l'organisation des activités et des séjours organisées dans le cadre de l'Accueil de Loisirs ne dépassant pas 400 euros par an.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine GOUDOUD, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la création d'une régie d'avance pour le Service Accueil de Loisirs à compter du 1^{er} juillet 2012.

16) Objet : Convention de Financement Passeport Jeunes : Accueil de Loisirs

Madame Catherine Goudoud présente au conseil municipal le dispositif mis en place par la CAF et la Commune de Feytiat pour assurer le versement d'une prestation de service « Accueil de Loisirs » relative au « Passeport Jeunes ». elle donne connaissance du courrier de la CAF reçu le 25 mai 2012.

Mme Goudoud présente un projet de convention à intervenir avec la CAF à compter du 01 janvier 2012 pour 1 an.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord sur le projet de convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

17) Objet : Convention d'utilisation des locaux scolaires hors du temps scolaire (dortoir école maternelle)

Madame Catherine GOUDOUD informe les membres du Conseil Municipal que pendant les vacances scolaires – Noël et février – il serait nécessaire d'utiliser les dortoirs au niveau de l'école maternelle pour que les enfants de l'Accueil de Loisirs – les Lutins – puissent faire la sieste dans les meilleures conditions possibles.

Ce temps de sieste serait compris entre le déjeuner et la reprise des activités dans l'après midi.

Un accord et une réponse positive ont été fournis par Madame la directrice de l'école maternelle.

A cet effet, il est nécessaire de signer une convention entre la Commune et Madame la directrice.

Madame Catherine GOUDOUD présente le projet de convention, joint à la présente délibération.

Madame C GOUDOUD demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux scolaires hors du temps scolaire à intervenir avec Madame La Directrice de l'école maternelle pour l'année scolaire 2012-2013

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine GOUDOUD, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention avec Madame La Directrice de l'école maternelle pour l'utilisation de dortoirs de l'école maternelle, hors du temps scolaire, pour y assurer la sieste des enfants de l'Accueil de Loisirs – les Lutins.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Madame la Directrice de l'école maternelle.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

18) Objet : RAM –Avenant 1 Convention avec le FCL séances éveil corporel et moteur des enfants

Madame Catherine GOUDOUD rappelle aux membres du conseil municipal que le Relais d'Assistantes Maternelles de Feytiat a signé en 2011 une convention pour la mise en place de séances d'éveil corporel et moteur pour les enfants du RAM.

Cette animation étant satisfaisante, Madame Goudoud propose de la prolonger et de modifier le lieu qui sera dorénavant situé dans le Gymnase R Couderc.

Les autres modalités de la convention restent identiques

Madame Catherine GOUDOUD indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant avec le F C L.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Catherine GOUDOUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'un avenant à la convention d'origine à intervenir avec le FCL,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

19) Objet : Acquisition terrain GOUDOUD (Palalaud)

Monsieur Gaston CHASSAIN informe les membres du Conseil municipal que Madame Renée GOUDOUD, Monsieur Michel GOUDOUD, Monsieur Philippe GOUDOUD, Monsieur Gilles GOUDOUD, sont propriétaires d'un terrain situé à Palalaud, section AE n°19 et n°21 (5 636 m² et 3 615 m²)

Afin de constituer pour l'avenir une réserve foncière, la commune est intéressée par l'acquisition de ces terrains.

Après échanges, les parties ont trouvé un accord sur la base d'un prix de 68 000 euros pour l'ensemble des terrains.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles AC 19 et 21 aux Consorts GOUDOUD pour une somme de 68 000 euros ;
- De confier la rédaction des actes à l'étude de Maîtres ATZEMIS VERCOUSTRE MARTINAT ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Madame Catherine GOUDOUD ne participe ni aux débats, ni au vote

20) Objet : Festival International du Pastel 2012 - convention de partenariat avec la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2012. Parmi eux, on note la présence de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec la Banque Populaire Centre Atlantique.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec la Banque Populaire Centre Atlantique pour l'année 2012.
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

21) Objet : Droit de Prémption Urbain (DPU)

Monsieur Gaston CHASSAIN, adjoint au maire, rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément aux articles L 211-1 à L 211-7 et R 211-1 à R 211-12 du Code de l'Urbanisme, la commune de Feytiat est dotée d'un droit de préemption urbain simple sur les zones urbaines (zones U) et sur les zones d'urbanisation future (zones AU).

Compte tenu de la révision du plan local d'urbanisme approuvée le 14 mai 2012, Monsieur CHASSAIN propose de maintenir ce droit de préemption urbain aux zones précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir un droit de préemption urbain sur toutes les zones U, urbaines et sur toutes les zones AU, à urbaniser,
- De donner délégation à Monsieur le Maire d'exercer en tant que de besoin le droit de préemption urbain,
- Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire (affichage en mairie pendant une durée d'un mois et insertion dans un journal diffusé dans le département.)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- Au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance,
- Au greffe du même Tribunal.

22) Objet : Transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Monsieur Gaston Chassain rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité avait émis le souhait de réviser la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis sa création en 1998.

Gaston Chassain expose au conseil Municipal que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, a transformé les zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. L'AVAP est une servitude d'utilité publique.

L'étude d'AVAP doit justifier de sa compatibilité avec le PADD et comporter :

- un rapport de présentation des objectifs de l'AVAP auquel est annexé un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental
- un règlement comportant des prescriptions
- un document graphique

Monsieur Gaston Chassain propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui serait chargé de l'étude d'AVAP et de l'organisation de la concertation autour de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Chassain et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la révision de la ZPPAUP ;
- de donner son accord pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'études ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux organismes concernés ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

23) Objet : Secteur Plaisance II : Vente terrain Groupe LIBAUD ou sa filiale

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré AA 383 d'une contenance de 9524 m².

Le Groupe LIBAUD a fait part de son accord pour acquérir ce terrain au prix de 30 euros le m² soit un total de 285 720 euros pour y installer une agence de négoce de produits TP.

Ce terrain serait acquis soit par le Groupe LIBAUD lui-même ou soit par une de ses filiales.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de M. le Maire,
- de confier la rédaction des actes au notaire de l'acheteur et au Cabinet Atzemis, Vercoustre Martinat,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

24) Objet : Accès Echelon Spécial Catégorie C, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe : Fixation du Taux de Promotion

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale (autres que la filière technique) prévoit l'accès à un échelon spécial d'agents remplissant des conditions de grade, d'ancienneté après avis de la commission administrative paritaire, du Comité Technique Paritaire et accord du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le CTP du 27 juin 2012 a donné un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur ce dispositif concernant le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour un taux de promotion à 100%,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

25) Objet : Nomination au Conseil d'Administration et Conseil Vie Sociale EHPAD de Feytiat

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la démission de Madame Céline SARRAZIN comme conseillère municipale au 30 juin 2012.

Il convient qu'elle soit remplacée au titre de représentante au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD de FEYTIAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, désigne Madame Martine LEPETIT, Conseillère municipale, comme représentante au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Sociale à partir du 1^{er} juillet 2012.